



Ecole Notre Dame du Sacré Cœur
3 rue de l'école
44670 La Chapelle Glain
02/40/55/58/79

REGLEMENT INTERIEUR



Horaires de l'école

Matin : 8h45 à 12h15

Après-midi : 13h30 à 16h15

(lundi-mardi-jeudi-vendredi)

L'école ouvrira ses portes à 8h35 et 13h20 (pas avant).

Aucun enfant ne devra se trouver dans l'enceinte de l'école avant ces horaires.

Les enfants doivent être conduits dans la classe pour les élèves de maternelle par la personne qui les accompagne ; pour les autres élèves, les personnes les accompagnants doivent rester au portail.

Pour un bon fonctionnement de l'école, il est impératif de respecter ces horaires. Les retards répétés ne sont pas acceptés.

L'enseignante responsable de la sortie conduit les enfants au portail.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école doit être inscrite sur la fiche de renseignements (cf. feuille jointe au dossier).

Merci de prévenir l'enseignante par écrit pour tout changement.

Pensez à compléter le feuillet vert : autorisation de laisser partir seul un enfant.

En dehors des temps de classe (8h45-12h15/13h30-16h15 (17h pour l'APC), l'OGEC décline toute responsabilité concernant d'éventuels problèmes survenus sur la cour de l'école.

L'équipe pédagogique :

	Nom	Classe
1	Angélique GAUDIN	TPS - PS-MS
2	Julie PASQUIER	GS-CP
3	Marie-Laure MAINGUY	CE1-CE2
4	Nathalie BEDOUET (directrice)	CM1-CM2
	Elisabeth Gernais	Poste de soutien ASH
	Personnels de l'O.G.E.C	Marie Luce BERNIER : ASEM Jocelyne LEBRETON : agent d'entretien

Comment fonctionne une école primaire ? :

La scolarité est organisée en 3 cycles : Les programmes sont nationaux et obligatoires.

- Cycle 1 (cycle des apprentissages premiers) correspond aux trois niveaux de l'école maternelle : **PS (+ TPS) - MS - GS**.
- Cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux) correspond aux trois premières années de l'école élémentaire : **CP - CE1 - CE2**
- Cycle 3 (cycle de consolidation) correspond aux deux dernières années de l'école élémentaire et à la première année du collège : **CM1 - CM2 - 6ème**.

Fréquentation – Absences :

- Une nouvelle année est l'occasion de rappeler l'obligation de la fréquentation scolaire. L'école ne peut cautionner les absences pour raison de vacances ou de week-end anticipé ou prolongé.
- Conformément à la législation, toute absence à l'école doit être excusée à l'aide d'un bulletin d'absence daté et signé des parents, qui sera joint au journal d'appel.

Les absences non prévisibles (maladie) sont à signaler le plus tôt possible à l'école. (Téléphone, par l'intermédiaire d'un frère ou d'une sœur). Elles doivent être suivies **d'un bulletin d'absence**. (Feuille bleue).

Nous sommes professionnellement tenus de signaler aux instances de l'Education Nationale les enfants qui ont, sur un mois, plus de quatre demi-journées d'absences non justifiées par écrit.

- **Les retards** dérangent le fonctionnement de l'école. La ponctualité fait partie des apprentissages, et, elle est une marque de respect de l'Ecole.

Les aides aux élèves en difficulté :

L'**enseignante** de la classe peut mettre en place :

un **PPRE** (projet personnalisé de réussite éducative)

saisir le **RASED**
(Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés
- psychologue scolaire
- enseignant spécialisé

proposer **des aides** dans le cadre des **APC**
(Activités Pédagogiques Complémentaires)

Rencontre avec les enseignantes :

Des réunions de rentrée auront lieu dans chaque classe. Les enseignantes vous présenteront leur année scolaire, leur façon de travailler, leurs attentes auprès des élèves et des parents. Vous pourrez aussi poser des questions sur le fonctionnement de la classe. Nous comptons sur votre présence.

Les enseignantes peuvent recevoir les parents en dehors des heures de classe. Il est cependant nécessaire de prévenir à l'avance par un mot écrit afin de **prévoir un rendez-vous**.

Santé à l'école :

Si votre enfant a des problèmes de santé, vous devez demander la rédaction d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé) auprès du médecin scolaire. (Allergies, asthme,...). Les PAI doivent être actualisés **chaque année scolaire**.

AUCUN traitement médical ne peut être donné aux élèves **en dehors de la rédaction d'un PAI**. Les élèves ne sont pas autorisés à venir en classe avec des médicaments. **Aussi, voyez avec votre médecin généraliste pour qu'il vous prescrive des médicaments pour le matin et le soir**.

Les enfants malades resteront chez eux jusqu'à complète guérison. A leur retour, ils devront participer à toutes les activités.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical doit être produit.

Hygiène :

Les familles sont tenues de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les enfants se présentent dans un état de propreté compatible avec la vie en collectivité.

Parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être par conséquent très vigilants. Surveillez fréquemment la tête des enfants et agissez sans tarder. Merci de nous prévenir rapidement.

Vêtements :

Il est fortement recommandé de veiller à ce que la tenue vestimentaire soit décente, pratique et adaptée à la vie scolaire.

Il reste des vêtements en fin d'année scolaire, à l'école. Les vêtements trouvés sont accrochés dans le couloir des maternelles puis stockés. Pensez à passer à l'école. Le surplus de vêtements est donné à des associations.

Objets personnels :

Sont interdits :

- les bijoux et objets de valeur (l'école décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol), ainsi que le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs, pour des raisons de sécurité.
- les chaussures non fermées ne tenant pas bien le pied (tongs ...) également pour des raisons de sécurité.
- les jouets personnels.
- chewing-gums.

Anniversaires à l'école :

Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe.

La Pastorale :

Dans l'Enseignement Catholique, les enfants bénéficient d'une heure supplémentaire (= **obligatoire**) liée au caractère propre.

⇒ Pour les maternelles (TTPS/PS/MS/GS): temps ponctuels, liés au vécu de la classe et aux fêtes religieuses.

⇒ Pour les CP et CE1 :Eveil à la Foi **ou** culture chrétienne

⇒ Pour les plus grands, du CE2 au CM2 : catéchèse **ou** culture chrétienne

① La catéchèse est une démarche qui permet aux enfants d'approfondir leur foi en Jésus Christ et leur relation à Dieu.

La catéchèse demande une libre adhésion de la part des enfants et des parents.

② La culture chrétienne permet aux enfants de s'inscrire dans une histoire particulière marquée par le Christianisme. Elle donne des clés de lecture pour découvrir une société largement inspirée des valeurs issues de la foi chrétienne.



Fournitures scolaires :

Une liste de fournitures pour chaque cours vous est communiquée.

A chaque rentrée scolaire, des fournitures diverses sont distribuées. Cependant, le manque de respect envers le matériel (crayon, règle, gomme, feuilles, ...) donné par l'école existe. Les enseignantes ne renouvellent pas le matériel cassé, abîmé ou perdu. Il est à la charge des familles.

Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves par l'école et seront distribués aux enfants dès la rentrée, **il est demandé aux familles de les couvrir aussitôt** et aux élèves de les manipuler avec soin tout au long de l'année.

Assurances :

L'assurance scolaire doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers
= **garantie de responsabilité civile**.

Cette assurance est obligatoire pour les sorties et voyages scolaires.

Chaque famille devra **obligatoirement** fournir le jour de la rentrée une attestation
« **Assurance Responsabilité Civile** » pour chaque enfant. (A demander à votre assureur)

-Par ailleurs, l'école a souscrit auprès de GROUPAMA une **assurance « individuelle -accidents corporels »** pour tous les élèves. (Dommages que l'élève pourrait subir)



Droit à l'image et propriété intellectuelle:

Nous sommes susceptibles d'utiliser, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos d'élèves. Les photos utilisées dans la classe ne nécessitent pas d'autorisation, cependant, certaines peuvent être utilisées pour une exposition, illustrer une sortie,...

Pour ce dernier point, la loi nous oblige à avoir l'autorisation écrite des parents.

**Nous vous demandons de bien vouloir compléter cette autorisation en deux exemplaires.
(1 exemplaire à conserver)**

Il est important de rappeler à tous d'être vigilant quant à l'utilisation des photos et des réseaux sociaux. Lors des sorties pédagogiques, les parents accompagnateurs ne pourront pas prendre de photos à titre personnel.

Les photos d'activités en classe ou des sorties qui sont transmises aux familles n'ont pas à être diffusées sur les réseaux sociaux ou internet au vu du respect du droit à l'image de tous les élèves.

Les activités et sorties pédagogiques :

Des activités culturelles, ainsi que des sorties et des voyages scolaires peuvent être organisés. Ces activités ont un but pédagogique, elles sont obligatoires et il est important que les élèves y participent. Il peut vous être demandé une participation financière d'un montant variable selon les activités.

La piscine est une activité obligatoire. Un certificat médical doit être donné pour justifier une contre-indication ou une absence.

Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 iront à la piscine (espace Aquachoisel) le vendredi matin de 10h30 à 11h15, du 27mars 2020 au 26 juin 2020.

2 associations de parents d'élèves partenaires de l'équipe éducative :

L'école est gérée par un groupe de parents bénévoles regroupés au sein de l'**O.G.E.C** (organisme de gestion de l'école catholique). Ils se regroupent pour réaliser les travaux nécessaires, gérer

les contributions scolaires des familles, gérer la cantine scolaire. C'est aussi le moyen de promouvoir des projets, de développer la coopération à l'école.

L'O.G.E.C est aussi l'employeur du personnel non enseignant.

Présidente O.G.E.C : Mme CHOTARD Noémie

⇒ contributions scolaires 2019/2020: 20.50€/élève/mois

(Les contributions ont pour rôle de financer les travaux, entretenir les locaux, rémunérer le personnel,...) **Un formulaire à compléter vous est transmis avec cette circulaire de rentrée. A rendre pour le 5/07/19.**

L'**A.P.E.L** : regroupe également des parents bénévoles qui se rencontrent régulièrement pour prévoir les animations. Son budget lui permet de subventionner certains intervenants extérieurs pour des animations, des sorties scolaires, les classes découvertes, l'achat de matériels pour les classe.

Président A.P.E.L : Mr LECOQ Sylvain

⇒ Un bulletin d'adhésion à l'APEL 2019/2020 vous est transmis.

Vous serez conviés à leur assemblée générale au cours de laquelle chacune présentera ses bilans et projets et répondra aux questions que vous vous posez. Votre présence y est donc importante.

Stationnement :

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il est interdit de se stationner sur les lignes jaunes continues. De même, il faut laisser libre l'accès aux piétons.

Deux parkings sont à votre disposition pour ne pas encombrer la rue.

Merci de respecter cette consigne.

Cantine

Un dossier vous est transmis séparément.

Une permanence vous est proposée pour **rapporter le dossier d'inscription afin que votre(s) enfant (s) puisse(nt) déjeuner les premiers jours de septembre :**

vendredi 5 juillet 2019 de 16H15 à 17H30 (dernier jour d'école)

Coût du repas 2019/2020: 3€95/élève.



L'accueil périscolaire :

Pour un accueil avant 8h35 ou après 16h15, vous pouvez prendre contact avec la Mairie de La Chapelle Glain qui a en charge ce service.

Horaires : 7h35 - 8h35 et 16h15 - 18h15

Calendrier scolaire :

Les enfants reprendront le chemin de l'école le **lundi 2 septembre 2019 à 8H45**.

L'académie de Nantes est dans la **zone B** (Bulletin Officiel - 16 avril 2015)

	Fins des cours	Reprise des cours
Rentrée des élèves		lundi 2 septembre 2019
Toussaint	vendredi 18 octobre 2019	lundi 4 novembre 2019
Noël	vendredi 20 décembre 2019	lundi 6 janvier 2020
Hiver	Vendredi 14 février 2020	lundi 2 mars 2020
Printemps	Vendredi 10 avril 2020	Lundi 27 avril 2020
Début des vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2020	

► Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".

► Les élèves n'auront pas cours le vendredi 22 mai 2020

Dossier scolaire

Dans cette enveloppe, vous trouverez:

- ◆ Règlement intérieur à **conserver**
- ◆ Autorisation de sortie au portail (à rapporter si nécessaire) (ainés du CP au CM2)
- ◆ Fiche de renseignements (1/élève) à **rapporter**
- ◆ Fiche d'urgence (1/élève) à **rapporter**
- ◆ Autorisation : Droit à l'image et propriété intellectuelle. (feuille saumon) **1 à conserver et 1 à rapporter**
- ◆ Liste(s) de fournitures scolaire(s) pour chaque classe.
- ◆ Fiche- Contributions OGEC à **rapporter**

⇒ **Les fiches de renseignements et d'urgence doivent être remplies avec soin. N'oubliez pas de signaler tout changement en cours d'année (n° de téléphone, adresse, ...)**

En cas d'absence des parents (voyage), merci de nous l'indiquer ainsi que les coordonnées des personnes responsables de vos enfants.

A noter sur l'agenda:

➤ Toutes les familles sont conviées à un pot de fin d'année organisé

Le vendredi 5 juillet 2019 à 18h30 à l'école :

➤ Parents des élèves de TTP, PS et MS :

L'enseignante accueillera les parents qui souhaitent déposer les fournitures et visiter la classe avant la rentrée **le JEUDI 29 août 2019 de 15h30 à 17h30**.